

Image not found or type unknown



Reprise du logement par propriétaire

Par **malenasi**, le **22/06/2015** à **12:13**

Bonjour, mon propriétaire prétend pouvoir reprendre son logement pour loger son fils dès maintenant alors que mon bail se termine le 15 octobre 2017. Je lui ai dit qu'il devait me faire parvenir un préavis 6 mois avant la fin du bail mais qu'il n'avait pas le droit de résilier son bail avant la fin des 3 ans. Qui a raison ?

Merci